

**REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DE LA MAYENNE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la commune de MARTIGNE-sur-MAYENNE**

**SEANCE du 24 Mai 2024**

Date de la convocation : 16/05/2024

Date d'affichage : 16/05/2024

L'an deux mil vingt-quatre, vingt-quatre Mai 2024 à 19 h 00 minute, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Conseil de la commune de Martigné-sur-Mayenne, sous la présidence de **M. Guillaume CARRÉ, Maire**.

**Présents** : G Carré, S. Lelièvre, F. Bodinier, T. Berthel, J. Chevallier, V. Massot, ~~D. Paillard~~, F. Daviau, B. Cronier, ~~C. Ravé~~, P. Coquin, JF Guittier, P. Bertin, A. Crétois, L. Bourgoin, ~~J. Besnard~~, L. Coutard, C. Mellier, ML. Monnier formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés :**

C. Ravé- procuration à J. Chevallier  
D. Paillard – procuration à P. Bertin  
J. Besnard- procuration à JF Guittier

Nombre de conseillers :	19
Présents :	16
Votants :	19

Secrétaire de séance : Florence Daviau

**Approbation du procès-verbal de la séance du 3 avril 2024**

**TARIFS RESTAURANT SCOLAIRE, ACCUEIL PERISCOLAIRE ET ALSH**

**DCM 2024-05-01**

Mme BODINIER donne lecture des tarifs du restaurant scolaire et de l'accueil périscolaire à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2024 ainsi que des tarifs de l'ALSH du mois de juillet 2024 (cf. annexes)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

**ADOPTE**, à l'unanimité, les tarifs tels que présentés.

**ALSH – RECRUTEMENT DES ANIMATEURS ET REMUNERATION**

**DCM 2024-05-02**

Après avis favorable de la Commission Scolaire, il est donné lecture au Conseil Municipal, des propositions de rémunérations allouées aux animateurs de l'A.L.S.H. (Accueil de Loisirs sans hébergement) pour les vacances d'Eté 2024, les « Petites vacances » (de juillet 2024 à juin 2025) et le mercredi, ainsi que les primes de responsabilité allouées à la directrice et à la directrice-adjointe, soit :

	Périodes : juillet 2023 et « Petites vacances » d'août 2023 à juin 2024 Rémunération	Périodes : juillet 2024 et « Petites vacances » d'août 2024 à juin 2025 Rémunération
Titulaire BAFD (brut/jour)	72,00 €	73.5 €
Titulaire BAFA (brut/jour)	65,50 €	67 €
Stagiaire BAFA perfectionnement (brut/jour)	61,50 €	63 €
Stagiaire BAFA (brut/jour)	57 €	58.50 €
* Congés payés : 1/10 <sup>e</sup> du salaire brut * Gratuité des repas pour bénévoles * Frais déplacement calculé au km en vigueur		

**Primes pour le personnel communal :**

	Périodes : juillet 2023 et « Petites vacances » d'août 2023 à juin 2024 Rémunération	Périodes : juillet 2024 et « Petites vacances » d'août 2024 à juin 2025 Rémunération
Responsabilité directrice	390,00 €	395,00 €
Responsabilité directrice adjointe	190,00 €	195,00 €
Camp/nuit	16,00 €	17,50 €

Concernant la « Régie d'avance », un arrêté est établi pour la nomination d'un régisseur titulaire et d'un régisseur suppléant. Le montant de la régie est fixé à 300 €.

**Le Conseil municipal**, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** les rémunérations des animateurs de l'Accueil de loisirs pour les périodes de juillet 2024, des petites vacances ainsi que des mercredis, d'août 2024 à juin 2025, comme précisées ci-dessus et les primes allouées au personnel communal.

**DECIDE** de recruter 5 animateurs pour assurer l'encadrement de l'ALSH de l'été 2024 ;

*A l'issue du vote M. Bertin présente le programme de l'ALSH 2024 axé sur la découverte des continents et*

#### **ADS – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE DCM 2024-05-03**

La convention a pour objet de définir les modalités de la mise à disposition du service commun d'application du droit des sols de Mayenne Communauté pour l'instruction de tout ou partie des demandes d'autorisations et actes d'urbanisme pour lesquels le Maire est compétent.

La facturation établie de manière semestrielle est établie selon les tarifs suivants :

Type de dossier	Tarif par dossier
Certificat d'urbanisme opérationnel	61 €
Déclaration préalable	106 €
Permis de construire	151 €
Permis de démolir	121 €
Permis d'aménager	182 €

Le renouvellement de la convention s'étend jusqu'au 31 décembre 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention précitée.

#### **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES AGENTS DU SIAEP DE L'ANXURE ET DE LA PERCHE- avenant n°4 DCM 2024-05-04**

L'avenant n°4 vise à fixer les conditions tarifaires de la mise à disposition des fonctionnaires territoriaux du SIAEP auprès de notre collectivité à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Ces tarifs s'établissent comme ci-dessous :

- Surveillance de la station de l'Aubinière : 35 €/heure
- Travail administratif (1h mensuelle) : 35 €/heure
- Main d'œuvre : 35 €/heure
- Frais kilométriques de déplacement : barème du site service-public.fr
- Astreintes : 2/7<sup>ème</sup> du montant annuel des astreintes, soit 2 570,00 € pour 1 agent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention précitée.

#### **CONVENTION TRIPARTITE DE FOURNITURE ET TARIFICATION EAU POTABLE DCM 2024-05-05**

Monsieur le Maire précise que la convention tend à fixer la répartition des consommations d'eau de la fromagerie Vaubernier entre le SIAEP de l'Anxure et de la Perche et la commune de Martigné- sur- Mayenne.

Les propositions sont les suivantes :

	SIAEP	COMMUNE
2023	60%	40%
2024	60%	40%
2025	60%	40%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention précitée.

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de la volonté communale de maîtriser le foncier aux abords de l'école Galilée, il conviendrait d'acheter une partie de la parcelle cadastrée section D n°2209 appartenant à M et Mme Janvrin. Le prix d'acquisition est fixé à 15 € le mètre carré. Tous les frais afférents à cette acquisition seront supportés par la Commune.

Vote : Unanimité **POUR**

### RAPPORT D'ACTIVITES DES COMMISSIONS

Le Conseil Municipal **RENONCE** à l'exercice du droit de préemption sur les bien suivants :

- DIA 2024-005 : GARRY- 1B Impasse du Tennis
- DIA 2024-006 : LEROY -Le Bourg
- DIA 2024-007 : VINETTE – 30A Rue Vénus

#### VIE ASSOCIATIVE – M CHEVALLIER

- Compte-rendu de la réunion relative aux Olympiades : proposition d'affiche (validé), précisions attendues quant à l'implication de l'école ; prochaine réunion le 11 juin
- Semaine fédérale internationale du cyclotourisme : validation de l'accueil de près de 7 000 personnes sur le parking du complexe sportif et dans la salle des sports le 8 août 2026.

#### COMMISSION BÂTIMENTS – MME LELIEVRE

- Présentation des travaux de la cuisine de la salle de réunion ; remerciements aux bénévoles ;
- Point sur l'avancée du chantier du Centre de Santé ; quelques devis complémentaires non prévus au marché initial ont été validés ; plusieurs conseillers s'accordent sur le fait que ces travaux auraient dû être prévus initialement par l'architecte et le maître d'œuvre.
- Acceptation du devis BESCHER pour la réhabilitation du pavillon du Clos Livet ; attente devis Bouzianne ; demande de subvention auprès de Mayenne Communauté.
- Débat autour de la problématique du fossé de la Guyardière.
- Voirie : acceptation des devis pour la réfection du parvis devant les commerces du centre bourg

#### COMMISSION COMMUNICATION- M BERTHEL

- Finalisation du Clin d'œil début juillet ;
- Illuminations de Noël : présentation des choix de la commission;

#### COMMISSION SCOLAIRE- MME BODINIER

- Evocation du Conseil Municipal des Enfants ;
- Information relative au contrat d'apprentissage de Loane LHOTE ;

#### QUESTIONS DIVERSES- M. CARRE

- Etude sur le plan d'Eau : à la demande de Mme Massot, Monsieur le Maire précise que l'étude est en stand by dans l'attente d'un positionnement clair de la Commune. Ce point sera mis à l'ordre du jour du Conseil Municipal du mois de septembre ;
- Problème d'entretien des espaces verts lié à la météo et à l'absence d'agents ;
- Divers bornages Kaligeo en cours ;
- Halte Fluviale : concert le 2 juillet 2024

**FIN DE LA SEANCE A 00H15**

La secrétaire de séance  
Florence DAVIAU

Le Maire  
Guillaume CARRE

